

## Points pour la réunion des DP du 6 Décembre 2018

1. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction que les armoires électriques des plates-formes de test soient raccordées à la terre. Cela avait été fait à un moment suite à une lettre de l'Inspection du travail adressée à la Direction. Force est de constater qu'avec l'évolution des plates-formes, les mises à la terre n'ont pas été maintenues partout.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction que la norme NF-C 15-100 soit respectée.

**Réponse de la Direction du 5 Avril 2018 :**

*Toutes les plateformes sont raccordées à la terre conformément aux règles EHS en vigueur. Concernant la conformité aux normes, les installations ont été auditées par Bureau Veritas et discuté en CHSCT en 06/2016.*

[...]

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction la date exacte de cette communication en novembre.

**Réponse de la Direction du 8 Novembre 2018 :**

*Comme indiqué lors de la dernière réunion de DP la communication sera envoyée en novembre – la date reste à définir*

Aucune communication n'a été effectuée à ce sujet en novembre. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction la date exacte de cette communication.

**Réponse de la Direction du 6 Décembre 2018 :**

***Cela a été effectué par mail à destination de tous les salariés le 28 novembre avec la nomination de Sandrine VINCENDON coordinatrice EHS pour TIS STO.***

2. Un ascenseur du noyau rouge sur KAPPA provoque des bruits de choc métallique lorsqu'il se déplace. C'est gênant pour ceux qui travaillent dans les zones situées à proximité. Les délégués du personnel FO demandent une intervention sur cet ascenseur afin de remédier à ce problème, dont les conséquences ne sont peut-être pas seulement acoustiques ...

**Réponse de la Direction du 5 Juillet 2018 :**

*La société Otis est intervenue à plusieurs reprises ces dernières semaines, des pièces ont été changées sans résoudre ce problème de bruit (claquement sur une tôle). Il a été identifié qu'il n'y avait pas de problématique sécuritaire quant à ce bruit. Otis doit intervenir à nouveau.*

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de faire un point d'avancement

[...]

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de faire un point d'avancement concernant la réparation de cet ascenseur du noyau rouge.

**Réponse de la Direction du 8 Novembre 2018 :**

*L'ascenseur a été remis en service le 25 octobre. Il est malheureusement retombé en panne. Nous attendons le dépannage d'OTIS pour changer la nouvelle pièce défectueuse.*

Cet ascenseur remarche mais fait toujours un bruit inquiétant: certains salariés refusent d'ailleurs de l'emprunter par crainte de rester coincé.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction si OTIS a confirmé que la réparation est bien terminée sans risque pour les utilisateurs de rester bloqué.

**Réponse de la Direction du 6 Décembre 2018 :**

***OTIS a remis en service cet ascenseur confirmant le bon fonctionnement pour les utilisateurs.***

3. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de communiquer la liste des responsables de plate-forme de test et d'afficher devant chaque plate-forme le nom de son responsable.

[...]

**Réponse de la Direction du 8 Octobre 2018 :**

*L'affichage a été déployé sur les plateformes.*

Ce n'est pas complètement satisfaisant : par exemple au Kappa 3ème étage, il y a plusieurs plateformes différentes (Métro, Grandes lignes) des deux côtés et le nom d'un responsable n'apparaît que sur une seule plateforme sans préciser s'il n'est responsable que de la plateforme sur laquelle est apposée son nom ou de l'ensemble des plateformes du Kappa 3ème étage; de plus le nom de Jean-Pierre Monneret est toujours présent en tant que responsable des EPI alors qu'il est parti en retraite.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'améliorer et de mettre à jour l'affichage en plateforme.

**Réponse de la Direction du 8 Novembre 2018 :**

*Les fiches de responsables de plateforme ont été affichées sur chaque plateforme sauf sur certaines de l'ATS au 2nd étage – cela est pris en compte. Une communication sera effectuée quant à la remplaçante de Jean-Pierre Monneret également.*

Aucune amélioration d'affichage n'a été constatée.

De plus, on trouve sur certaines plateformes les noms d'anciens responsables EHS ou RH comme ceux de Mr Jean-Pierre MONNERET, Mr Alain BOUYSSOU ou de Mme Catherine PHELUT.

De plus il faudrait également étendre ces affichages aux plateformes situées au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment SIGMA.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'améliorer et de mettre à jour les affichages en plateforme.

**Réponse de la Direction du 6 Décembre 2018 :**

*La mise à jour a été effectuée y compris pour les plateformes Sigma.*

4. Les délégués du personnel FO demandent une nouvelle fois à la Direction de faire le nécessaire pour que toutes les fontaines à eau soient en service et notamment celles du Kappa 4ème côté jaune et vert qui sont hors service depuis plusieurs semaines.

**Réponse de la Direction du 8 Octobre 2018 :**

*La fontaine du palier Jaune fonctionne. Une action est en cours avec les achats afin de comprendre la dégradation des services fournis par le fournisseur.*

Outre la dégradation des services fournis par le fournisseur, lorsqu'une fontaine à eau disjoncte, l'intervention de BES, suite à l'ouverture d'un ticket, se borne à réarmer le disjoncteur sans chercher à investiguer sur la cause de la disjonction.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de communiquer aux élus DP le retour du service achat avec le fournisseur des fontaines à eau et de prendre des actions afin que ces fontaines à eau soient beaucoup plus disponibles.

**Réponse de la Direction du 8 Novembre 2018 :**

*Il a été constaté que les fontaines à eau défaillantes étaient des fontaines à eau « eau chaude » ; cela semble dû à la faible utilisation de l'eau chaude et une présence de calcaire anormalement élevée car pas assez utilisé. Il a été décidé que les fontaines à eau des paliers d'ascenseur seraient remplacées par des fontaines à eau uniquement eau froide. Il restera à disposition des salariés des fontaines à eau distribuant de l'eau chaude au niveau des cafeterias d'étage comme ce fut le cas auparavant. En outre, plusieurs fontaines ont été changées et d'autres seront remplacées par des fontaines eau froide.*

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de préciser le délai de remplacement des fontaines à eau défaillantes des paliers par les nouvelles fontaines à eau d'eau froide.

**Réponse de la Direction du 6 Décembre 2018 :**

***Les fontaines à eau sont remplacées dès la constatation de leur dysfonctionnement. Il y a déjà certaines fontaines qui ont par conséquent été changé dernièrement.***

5. Les délégués du personnel FO demandent qu'une vérification générale du remboursement à 50% des frais de transport en commun soit effectuée par la Direction, étant donné les anomalies constatées sur les bulletins de paie.

**Réponse de la Direction du 8 Octobre 2018 :**

*Des communications régulières ont été faites auprès des salariés afin d'assurer la bonne application en paye – toutes les informations sont disponibles sur le share point RH ATagora (lien ci-dessous). En cas de difficultés ne pas hésiter à appeler directement le service AES.*

**[https://alstomgroup.sharepoint.com/sites/TrFormationATagora\\_Community/SitePages/Titre%20de%20transport.aspx](https://alstomgroup.sharepoint.com/sites/TrFormationATagora_Community/SitePages/Titre%20de%20transport.aspx)**

Le remboursement à 50% des frais de transport en commun n'étant toujours pas fait pour plusieurs salariés, les délégués du personnel FO demandent de régulariser intégralement et immédiatement les remboursements de Pass Navigo pour les personnes concernées.

**Réponse de la Direction du 8 Novembre 2018 :**

*Les dossiers en cours sont traités par l'AES. Pour rappel, le remboursement des frais de transport s'effectue sur la base d'un justificatif devant être transmis à l'AES par chaque salarié à minima annuellement. Afin de s'assurer que chacun effectue cette démarche, des mails ont été envoyés aux salariés, indiquant le processus et les pièces justificatives nécessaires. Un mail de ce même type sera prochainement envoyé en guise de rappel sur cette nécessité de transmission des justificatifs.*

*Toutes les informations sont à disposition sur le share point RH Atagora via le lien suivant*

[https://alstomgroup.sharepoint.com/sites/TrFormationATagora\\_Community/SitePages/Titre%20de%20transport.aspx](https://alstomgroup.sharepoint.com/sites/TrFormationATagora_Community/SitePages/Titre%20de%20transport.aspx)

*Aucune communication par mail n'ayant été observée concernant le remboursement partiel du pass Navigo, les délégués du personnel FO demandent à la Direction de respecter ses engagements pris le mois dernier à savoir l'envoi de mails aux salariés.*

**Réponse de la Direction du 6 Décembre 2018 :**

***Cette communication sera faite début 2019 – à aujourd'hui tous les dossiers qui ont été remontés via l'administration du personnel ont été solutionnés.***

6. Depuis août 2018, la direction applique enfin la règle du 1/10 pour le calcul de l'indemnité de congé payé pour les I&C conformément à l'article L.3141-22 du code du travail (les délégués du personnel FO avaient par le passé réclamé plusieurs fois l'application de cette règle aux I&C). Les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'appliquer rétroactivement cette règle du 1/10 sur la période antérieure à août 2018 en régularisant avec versement aux salariés de la différence non perçue lorsque la règle du 1/10 était plus favorable aux salariés que la méthode du maintien du salaire pendant les congés payés.

**Réponse de la Direction du 8 Novembre 2018 :**

*La Direction confirme que cela est appliqué et qu'il n'y a pas lieu d'effectuer de rétroactivité.*

*Tel que le précise le code du travail concernant les éléments de rémunération, les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'appliquer rétroactivement cette règle du 1/10 sur la période antérieure à août 2018 en régularisant avec versement aux salariés de la différence non perçue lorsque la règle du 1/10 était plus favorable aux salariés que la méthode du maintien du salaire pendant les congés payés.*

**Réponse de la Direction du 6 Décembre 2018 :**

***La réponse reste inchangée***

7. Récupération du Samedi 14 juillet : des salariés ayant posé 5 jours de congés payés en semaine 28 (du 9 au 13 juillet inclus) n'ont pas été crédités sous Alista de la récupération de ce jour contrairement à l'application du code du travail qui décompte les jours de congés en jours ouvrables (du lundi au samedi) et non en jours ouvrés (du lundi au vendredi). Les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'appliquer le code du travail en rétrocedant cette journée aux salariés concernés.

**Réponse de la Direction du 6 Décembre 2018 :**

***Nous confirmons l'application de cette règle concernant le samedi 14 Juillet – cela a été effectué et applicable sur la paye de décembre et visible sous Alista fin décembre.***

8. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de faire le nécessaire afin de réparer la fuite d'eau provenant du plafond situé dans la cage d'escalier au 6è étage du bâtiment Kappa au noyau bleu.

**Réponse de la Direction du 6 Décembre 2018 :**

***Il s'agit d'une infiltration d'eau provenant de la terrasse – cela a fait l'objet d'une déclaration de dommage ouvrage. Plusieurs réparations ont été effectuées en terrasse sans succès. La recherche de l'origine de l'infiltration est toujours en cours.***